

Note de synthèse

1. La délibération est basée sur :
 - les articles 3:6 et 3:32 du Code des sociétés et des associations, ainsi que sur l'article L1523-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoyant que les administrateurs établissent un rapport dans lequel ils rendent compte de leur gestion ;
 - l'article L1523-13 § 3 du CDLD relatif à l'Assemblée générale du premier semestre en ce qu'elle doit entendre le rapport de gestion et le transmettre à la Cour des comptes après approbation par l'Assemblée générale ;
 - l'article L1523-17 du CDLD et la décision du Comité de rémunération du 1^{er} avril 2023 approuvant son rapport annuel d'évaluation ;
 - l'article L1532-1bis relatif aux listes de présence aux formations et sur l'article L6421-1 relatif au rapport annuel de rémunération du Conseil d'administration tel qu'adopté en séance du 17 mai 2023 ;
 - la décision du Conseil d'administration du 17 mai 2023 approuvant les rapports annuel et de gestion 2021
2. Ces documents (rapport annuel et rapport de gestion 2022) sont placés en intégralité dans la documentation de séance et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Il est demandé aux actionnaires de se prononcer favorablement sur ces rapports 2022. La décision requiert la majorité simple des voix.
3. Pour la facilité de lecture des mandataires, un bref résumé est proposé ci-dessous :



Rapport annuel

Démarche :

- Suivant la même philosophie que le plan stratégique 2020-2022, la structure du document s'articule par **métier** (organisation, cycle de l'eau, cycle des déchets, développement économique, axes digitalisation et décarbonation), mettant en évidence les Objectifs de Développement Durable (**ODD**) qui y sont associés.
- Par métier, sont repris les **missions**, l'**interview** de la direction, les **chiffres-clés** et les **faits marquants**.
- Une plaquette **synthétique** sera mise à disposition lors de l'Assemblée générale.
- A l'issue de l'Assemblée générale, les rapports annuels et de gestion seront transmis aux **actionnaires**.

Métiers :

Notre organisation



▪ Ressources humaines

Chiffres clés : 457 **travailleurs** (équivalents temps plein). Taux de **turn over** : 3,6 %.

Faits marquants :

- Révision de l'ensemble des **textes réglementaires** internes
- Implémentation d'un **logiciel de pointage** unique
- Finalisation de l'harmonisation des conditions d'**assurance-groupe**
- Formations transversales au **télétravail** et aux **évaluations**

▪ Prévention et protection au travail

Chiffres clés : 29 **accidents** avec incapacité de travail. 1160 jours d'**incapacité**. Taux de fréquence des accidents de travail : 44,8.

Faits marquants : Réalisation d'une analyse des **risques psychosociaux**.

▪ Technologie de l'information et de la communication

- Etablissement d'une **politique** de sécurité de l'information et d'une politique NIS.
- Réalisation d'un **audit interne NIS** au département eau potable.
- Etablissement d'un plan d'actions pour la révision de notre **infrastructure informatique**
- Lancement d'un marché public relatif à une mission de consultance sur la **transition digitale** d'in BW.

Cycle de l'eau



▪ **Eau potable**

Chiffres clés :

7.862.457 m³ d'eau potable **produite** ; 5.192.404 m³ d'**achat** d'eau ; 11.713.911 m³ **injectés** sur le réseau de distribution ; 6.178.725 € d'**investissements** (renouvellement réseau et raccordements) ; 10.498.597 m³ de consommation **facturée** ; 47.556.565 € de **chiffre d'affaires** ; **rendement** de 89,6 % ; diminution de 3 % de la **consommation facturée** ; CVD à 2,26 €/m³

Faits marquants :

- Finalisation du cahier des charges en vue de la construction de **nouveaux réservoirs à Corbais**.
- Application de la procédure **CertiBEau** pour tous les nouveaux compteurs placés.
- Atteinte des objectifs d'investissement de l'année : 99%
- Collaboration dans le projet « ReWaQua - Restore Water Quality » afin d'encourager la mise en œuvre, par les agriculteurs, de pratiques favorables à la conservation et à l'amélioration de l'environnement (protection des eaux de captage) et à la lutte contre les inondations et les coulées de boues.

▪ **Assainissement des eaux usées**

Chiffres clés :

98% de taux d'**équipement** en Brabant wallon ; taux de collecte à 89 % ; taux d'égouttage de 91 % ; 170 km d'égouts **cadastrés** en 2022 ; 178 km d'inspection télévisuelle des réseaux d'égouttage ; 37.528.720 m³ d'eaux usées **traitées** en STEP ; production de 23.104 T de **boues solides** et de 1.987 T de **boues solides séchées**.

Faits marquants :

- Inauguration de notre première station d'épuration à **filtres plantés de roseaux**.
- Finalisation du **Plan d'Investissements Communaux 2017-2021** et programmation du PIC 2022-2024.
- Avancement dans l'élaboration du nouveau **contrat de service avec la SPGE** au travers d'une transversalité renforcée du secteur de l'eau.
- De nombreux travaux de **curage de bassins biologiques** pour nettoyer des tonnes de boues argilo-limoneuses, conséquence des inondations de 2021.

Cycle des déchets



▪ **Collectes & recyclage**

Chiffres clés :

Collecte en moyenne de 117,09 kg/habitant d'**ordures ménagères résiduelles** OMR (130,59 kg/hab en sac, 63,566 kg/hab en poubelle à puce) ; et de 9,55 kg/hab de déchets **organiques** (4,77 kg en sac, 33,46 kg en poubelle à puce) ; évolution de 17,1 % de **PMC** collectés en porte à porte ; diminution de 10,8 % des quantités collectées dans les **recyparcs** de 97.547 T par rapport à l'année 2021 exceptionnelle avec 109.407 T ; diminution de 29% d'**encombrants** enlevés à domicile (2.692 contre 3.802).

Faits marquants :

- Préparation des nouveaux **marchés de collecte** des déchets résiduels et organiques 2023-2024 pour toutes les communes de la zone « in BW » et préparation de scénarios d'uniformisation sur l'ensemble du territoire de la Province
- Modification de la **fréquence des collectes** au 1er janvier 2023 des déchets résiduels, toutes les 2 semaines, pour Court-Saint-Etienne, Chastre, La Hulpe et Lasne ; ainsi que Chastre pour les déchets organiques afin de réduire considérablement la collecte des ordures ménagères résiduelles.
- Augmentation des **quantités de PMC collectées** (en porte à porte et en recyparcs) suite à l'élargissement des consignes de tri à d'autres emballages en plastique que les bouteilles et flacons (21,8 kg/habitant en 2022 soit une augmentation de 23%).
- Agrandissement du **recyparc de Tubize**.
- Installation d'**espaces « Récup' »** dans 4 de nos recyparcs (Perwez, Chaumont-Gistoux, Braine-le-Château et Ittre).

▪ **Valorisation**

Chiffres clés :

Transfert du Centre de transfert (CDT) vers l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) : 20.453 T d'OMR, 3.601 T de déchets organiques, 19.031 T de papiers-cartons, 14.693 T d'encombrants, 4.428 T de bois, 94 T de bâches agricoles. 79.381 T de déchets **valorisés** à l'UVE ; 27.385 MWh d'**électricité** produite à l'UVE.

Faits marquants :

- Retour à des **quantités normales de déchets à traiter**
- Travaux de **remplacement d'équipement de l'UVE** (avec en conséquence une diminution de la quantité des déchets traités et d'électricité produite) : rénovation de la ligne 1, by-pass de l'électrofiltre de la ligne 2, remplacement des ponts roulants.
- **Transfert de 643 tonnes de déchets vers d'autres UVE** pour la première fois depuis 2017, à la suite des travaux de rénovation nécessitant de longs arrêts. Grâce à la construction d'une **dalle de stockage** de 5.000 m², mise en service en septembre, nous avons toutefois pu éviter le transfert de plus de 6.000 tonnes de déchets vers l'extérieur.

Développement économique et territorial



Chiffres clés :

59.367 m² de **patrimoine immobilier louable** pour des Business Centers et Hall-relais ; taux d'occupation de 87,9 % ; 14 nouveaux locataires ; 12,44 ha cédés dans les parcs d'activités économiques (PAE) ; 340 emplois générés. 2.705 crémations au crématorium du Champ de Court.

Faits marquants :

- Nouvelle **identité graphique** et renforcement de l'**attractivité** de la formule des **Business Centers** : diversification de notre offre de service et adaptation de nos bâtiments aux nouveaux modes de travail.
- Le dossier de révision du plan de secteur a été déposé au Gouvernement wallon, après l'acquisition du site de la **Sablière** et de la Ferme de la Grange à la Dîme à Mont-Saint-Guibert afin d'y développer des projets innovants : un PAE dédié au recyclage, à l'économie circulaire et à l'autonomie énergétique d'une part, et d'autre part le projet « **sur le Champ** » visant la promotion de l'entrepreneuriat agricole et le développement de modes de consommation alimentaire plus responsables.
- PAE de Nivelles Nord « **Les Portes de l'Europe** » : finalisation des travaux de développement sur la dernière phase de 22 ha de l'ancien circuit automobile et préservation d'un site de 4,2 ha afin de conserver le biotope naturel, avec une première réservation d'une parcelle de 2,2 ha dans cette nouvelle zone.
- Partenariat avec Duferco en vue de la requalification et du réaménagement des parties du site consacrées à l'activité économique (16,7ha) : « **Clabecq City Business Park** » dans le cadre de la réhabilitation du site des anciennes forges de Clabecq.
- Dans le cadre de notre participation à la création d'espaces mixtes « **NPOWs - New Places of Working** », nous avons identifié des bâtiments non/sous-utilisés et du foncier sur un maillage de mobilité active le long de l'axe « **Croix de Hesbaye** », dont l'ancienne gare de Ramillies est un des points centraux.
- Les travaux d'extension du parking du **crématorium** sont finalisés et les autres se poursuivent : agrandissement de la partie HoReCa, création d'une nouvelle salle de cérémonie et d'ajout d'un 4^e four.

Décarbonation et Digitalisation



▪ Décarbonation

Chiffres clés :

8.346 MWh d'**énergie renouvelable** produite, dont 2,6 % par installation photovoltaïque, 77 % par la cogénération, et 20,4 % par la participation d'in BW dans l'**éolien**.

Légère diminution de notre production d'électricité de 35.731 MWh en raison des travaux de rénovation de l'UVE. Légère baisse de notre consommation d'énergie passant de 48.488 MWh à 47.875 MWh.

Ratio d'énergie propre produite par rapport à la consommation : 17,4 % (contre 16,6% en 2021)

Faits marquants :

- Renouvellement du marché avec **Futureproofedcities** permettant la mise à disposition gratuite des communes d'une plateforme de gestion et de planification de leur Politique locale Energie & Climat.
- Préparation de la réalisation d'une **thermographie** aérienne sur le territoire du Brabant wallon.

▪ Digitalisation

Faits marquants :

- Des réflexions quant à la suite du projet « **e-zy BW** » relatif à la centralisation de l'offre digitale en Brabant wallon sont menées avec l'ensemble des partenaires afin qu'il puisse correspondre aux mieux aux besoins et attentes de nos actionnaires, compte tenu d'obstacles rencontrés durant cette année.
- Les taux de **fréquentation des recyparcs** sont accessibles sur notre site internet grâce à l'installation de capteurs, et le taux de **remplissage** des conteneurs est renseigné par nos préposés sur une tablette.

Rapport de gestion

Principaux risques, incertitudes et opportunités

Risques et incertitudes :

- En sortie de **crise sanitaire**, celles de l'**énergie** ainsi que la **guerre en Ukraine**, nous ont mis face à des difficultés d'approvisionnement, des retards dans les délais de livraison et/ou d'exécution, un manque de disponibilité de main-d'œuvre qualifiée chez certains sous-traitants, une hausse drastique des prix de l'énergie et des coûts des matières premières, réactifs (chaux, polymères), matériaux (bois, acier inoxydable).
- Les difficultés de **recrutement** auxquelles tous les employeurs sont confrontés, et particulièrement pour la main-d'œuvre technique en pénurie s'est amplifiée ces dernières années.
- Suite à un reportage médiatique en janvier 2022 mettant en avant le risque de la présence d'**amiante** dans l'eau potable, une campagne de 12 prélèvements d'échantillon d'eau potable a été réalisée sur le territoire des 5 communes les plus concernées par la présence de canalisations en amiante-ciment, à savoir Lasne, Ottignies, Wavre, La Hulpe et Genappe. Il en est ressorti qu'aucune des analyses réalisées ne contient des fibres d'amiante (aucune fibre comptée sur nos échantillons). L'évolution des exigences en matière de paramètres émergents (méthode d'analyse, future norme pour des paramètres en surveillance, ...) est une incertitude.
- La politique de la Région wallonne et de la SPGE est toujours incertaine en matière de **gestion et de réhabilitation des égouts**.
- La stratégie future en matière d'**artificialisation des sols** reste à ce jour incertaine.
- Le projet d'in BW visant à traiter l'ensemble du gisement de **bois** des recyparcs d'in BW dans la centrale de cogénération de GBES-Véolia sur le site du centre de transfert à Mont-Saint-Guibert dépend des autorisations administratives requises par Véolia, qui est incertain à ce jour.
- La méthode exacte de calcul visant à appliquer la **taxation sur les surprofits** liés à la vente d'électricité applicable sur les revenus dépassant 180 €/MWh adoptée fin 2022 est inconnue.
- Les nouveaux sites devant accueillir les **recyparcs** de Rixensart et de Genappe, devant déménager, ne sont pas encore certains.

Opportunités :

- A l'heure où les communes sont confrontées à des défis multiples, tant sur le plan financier que de l'exercice de leurs compétences, in BW entend **favoriser les synergies entre acteurs locaux** ainsi que la mise à disposition de son savoir-faire et de son expertise à ses actionnaires afin d'exécuter des projets cohérents favorisant le développement et l'attractivité du Brabant wallon. Nous souhaitons aussi **accentuer l'intercommunalité** du territoire en menant des projets pluri-communaux et en proposant de nouveaux services aux communes répondant aux besoins de terrain.
- La mise en place des **Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)** conformément à la Directive Eau potable de 2020 devra permettre d'identifier les actions requises pour augmenter la sécurisation de nos ouvrages et process au bénéfice d'une gestion efficace de la ressource en eau.

- Plusieurs étapes ont été franchies dans le cadre de la préparation du prochain **Contrat de Service SPGE** et un cadre a été établi avec des objectifs et des trajectoires budgétaires pour les domaines les plus « impactants » (frais d'investissements hors exploitation courante, frais de personnel ou encore frais généraux).
- Risques de blocage dans la délivrance des permis à proximité du site de grand intérêt biologique (SGIB) à Nivelles Nord – PAE « **Les Portes de L'Europe** » en raison de la présence d'espèces protégées.
- L'issue du dossier d'infrastructure et d'équipement du **lotissement de L'Espérance** à Braine-le-Château est incertaine suite à un litige toujours en cours avec l'entrepreneur.

Evènements survenus après la clôture de l'exercice

Arrêt du sécheur à boues (station d'épuration de la Vallée de la Dyle)

2022 fut, sans conteste, l'année charnière pour notre sécheur. En fin d'année, nous avons rendu un rapport d'analyse des coûts de fonctionnement. Il en est ressorti que le coût du séchage revient à 151 €/T de boues (matières brutes) tandis qu'un traitement plus traditionnel (déshydratation) s'élève à 37 €/T de boues (matières brutes), soit une différence 114 €/T, et ce, sans réelle raison réglementaire et/ou technique justifiant ce traitement supplémentaire. Ces résultats ont été présentés aux instances de la SPGE afin qu'une position soit prise quant à l'avenir de l'ouvrage et il a été décidé, le 25 janvier 2023, de l'arrêt définitif de l'installation de séchage. L'opération nécessitera une série d'étapes pour lesquelles la SPGE a confirmé en assurer la prise en charge financière : démantèlement du sécheur et de ses périphériques, déplacement des outils de déshydratation et location d'un outil mobile afin d'assurer une mise à l'arrêt rapide. En outre, la SPGE garantit le maintien de l'emploi : un plan de réaffectation est à l'étude en fonction de départs à la pension et des postes à pourvoir sur nos différents sites. Un plan d'arrêt et un plan financier sont également en cours de afin de mesurer concrètement les économies réalisées suite à l'arrêt de cet ouvrage.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

- **Crise énergétique et Guerre en Ukraine** : impact économique suite à la fluctuation importante du prix des matières premières (énergie, carburant, matériaux, ...) et suite aux retards de livraison.
- **Impacts des changements climatiques sur les ressources en eau** : afin de sécuriser les approvisionnements, une stratégie à moyen et long terme est à prévoir en vue de maîtriser ces ressources (qualité / quantité) et de faire face aux sécheresses récurrentes (stress hydriques) et à l'augmentation des besoins à certains endroits.

Proposition de décision

Le Conseil communal (provincial), réuni en séance publique,

Considérant que la Commune/ Ville (Province) est actionnaire d'in BW ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation et spécialement les articles L1122-10 et L1122-13 (L2212-11 et L2212-22) relatifs aux réunions et délibérations des conseils communaux (conseil provincial) et l'article L1122-30 (L2212-32) relatif aux attributions du conseil communal (conseil provincial) ;

Vu les articles L1523-11 à L1523-14 du même code relatifs aux Assemblées générales des intercommunales ;

Vu l'article L1523-23 du même code stipulant que l'ordre du jour de la séance du Conseil communal suivant la convocation de l'Assemblée générale doit contenir un point relatif à l'approbation des comptes ou un point relatif au plan stratégique ;

Vu l'article 10 des statuts de ladite intercommunale;

Considérant que la Commune/ Ville (Province) a été régulièrement convoquée à participer à l'Assemblée générale du 28 juin 2023 par convocation datée du 17 mai 2023 ;

Considérant que la Commune / Ville (Province) doit être représentée à l'Assemblée générale par cinq délégués, désignés à la proportionnelle, trois au moins représentants la majorité du conseil communal (provincial) ;

Considérant que les délégués rapportent à l'Assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil et qu'à défaut de délibération du Conseil communal (provincial), chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des actions attribuées à l'actionnaire qu'il représente ;

Vu les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée;

Attendu que la Commune/ Ville (Province) souhaite, dans l'esprit du code précité, jouer pleinement son rôle d'actionnaire dans l'Intercommunale; qu'il est opportun dès lors que le Conseil communal (conseil provincial) exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée précitée;

Attendu que par délibération du Conseil communal (provincial) du **X**, la Commune/ Ville (Province) a désigné ses délégués à l'Assemblée générale d'in BW, s'agissant de Messieurs et Mesdames **X**.

Décide :

- de se prononcer comme suit sur le point n° 2 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'in BW association intercommunale relatif aux rapports d'activités et de gestion 2021:

	Voix pour	Voix contre	Abstentions
2. Rapports d'activités et de gestion 2022			

- de charger le Collège communal (Collège provincial) de veiller à l'exécution de la présente décision ;
- de transmettre la présente délibération à l'intercommunale précitée et aux délégués au sein de la susdite intercommunale.